

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 9 Décembre 2021

L'an 2021 et le 9 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de Madame CONAN Marylène, Maire.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, M. LEDAN David, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. SAMSON Ludovic, M. DAUPHIN Eric, M. CROCHU Alexandre, Mme DELESTRE Catherine, Mme HERPE Stéphanie, Mme BERARD Patricia, M. LALLEMENT Denis, M. LE BERRE Philippe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, Mme LE GARNEC Françoise, M. LE JALLE Régis, M. RENY Victor, M. MONSARD Dominique, M. BRUNEBARBE Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE DÛ Brigitte à Mme LE MOAL Agnès, M. LUHERNE Xavier à M. SAMSON Ludovic, Mme ANNEZO Léa à Mme HERPE Stéphanie, Mme FAUBOURG Luzia à Mme CARTRON Martine, M. SIMEON Guillaume à Mme CONAN Marylène

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 22

Date de la convocation : 03/12/2021

Date d'affichage : 03/12/2021

A été nommé secrétaire : M. CROCHU Alexandre

I - Objet des délibérations

- 1/Finances - Budget général - Investissement : autorisation de mandatement avant le budget primitif
- 2/Finances - Budget le Clos des Noisetiers - Affectation du résultat de la gestion 2020
- 3/Finances - Budget le Clos Doris - Affectation du résultat de la gestion 2020
- 4/Finances - Budget lotissement de Coët-Ruel : clôture
- 5/Finances - Budget général : décision modificative n°01/2021
- 6/Finances - Révision des tarifs municipaux - Année 2022

En préambule de la réunion, les étudiants de Kerplouz, intervenus sur la commune, sous l'égide du PNR, pour la réhabilitation d'une mare au Goh-Len, ont présenté le travail réalisé dans le cadre de leur stage.

Compte rendu du Conseil municipal 18 novembre : l' élu concerné par les observations sur la pétition concernant la sécurité routière demande une modification du compte-rendu dans les informations sur les dossiers en cours. Il souhaite que la phrase de Madame le Maire « sans doute, voulait-il par cette pétition mettre la pression ou craignait-il de ne pas participer au groupe de travail ? », soit remplacée par la phrase « sans doute, voulait-il par cette pétition mettre la pression ? ». En effet, même s'il reconnaît que cette phrase a bien été dite par Madame le Maire, il explique qu'il n'avait pas de crainte sur sa participation au groupe de travail et préfère donc que cela ne figure pas. Le conseil municipal n'émet pas d'objection à cette modification, le compte-rendu est donc approuvé, à l'unanimité, après prise en compte de cette rectification.

Madame le Maire précise qu'elle préfère rencontrer les gens plutôt que recevoir une pétition et que cela est vrai tant pour les élus que pour la population.

1/réf : 2021/085 Finances - Budget général - Investissement : autorisation de mandatement avant le budget primitif

Madame le Maire expose que, conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, lorsque le budget primitif n'a pas été voté, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section de budget de fonctionnement de l'année précédente. Le maire est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Outre ce droit, le maire peut engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année précédente, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal. Les crédits utilisés devront être inscrits au budget lors de son adoption.

L'autorisation du conseil municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice.

BUDGET GENERAL

COMPTES ET CREDITS

chapitre	libellé	crédits 2021	crédits autorisés 1/4 des crédits 2021
20	immobilisations incorporelles	101 000	25 250,00
204	subventions d'équipement versées	400 000	100 000,00
21	immobilisations corporelles	585 000	146 250,00
23	immobilisations en cours	2 155 500	538 875,00

Il est proposé au conseil municipal :

➤ D'autoriser, Madame le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget général de l'exercice 2021, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

2/réf : 2021/086 Finances - Budget le Clos des Noisetiers - Affectation du résultat de la gestion 2020

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer sur la rectification de l'affectation des résultats de la gestion 2020 du budget du lotissement Clos des Noisetiers annulant et remplaçant la délibération n° 2021/038 du 08 avril 2021. Au préalable, il y a lieu d'en rappeler les résultats cumulés.

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Recettes 2020	0	Recettes 2020	+ 5404.80
Dépenses 2020	- 66 859.88	Dépenses 2020	- 600 000.00
<u>Solde</u>	- 66 859.88	Solde	- 594 595.20
Report solde 2019	+ 395 750.55	Report solde 2019	+ 112 534.19
Solde cumulé	+ 328 890.67	Solde cumulé	- 482 061.01

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

– **Section de fonctionnement :**

Recettes : Art. 002- excédent reporté : 328 890.67

– **Section d'investissement :**

Dépenses : 001 – déficit reporté : 482 061.01

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

3/réf : 2021/087 Finances - Budget le Clos Doris - Affectation du résultat de la gestion 2020

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer sur la rectification de l'affectation des résultats de la gestion 2020 du budget du lotissement Clos Doris annulant et remplaçant la délibération n° 2021/039. Au préalable, il y a lieu d'en rappeler les résultats cumulés.

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Recettes 2020	294 365.94	Recettes 2020	0.59
Dépenses 2020	<u>- 11 640.70</u>	Dépenses 2020	0
	+ 282 725.24	Solde	+ 0.59
Report solde 2019	0	Report solde 2019	- 158 453.45
Solde cumulé	+ 282 725.24	Solde cumulé	- 158 452.86

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

– Section de fonctionnement :

Recettes : Art. 002- excédent reporté : 282 725.24

– Section d'investissement :

Dépenses : 001 – déficit reporté : 158 452.86

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

4/réf : 2021/088 Finances - Budget lotissement de Coët-Ruel : clôture

Madame le Maire expose que, par délibération du 27 mars 2008, le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe pour le lotissement de Coët-Ruel.

Les opérations du lotissement sont achevées, il est donc proposé de clore ce budget annexe et de procéder à la reprise des résultats, à l'intégration du passif et au transfert de l'emprunt au budget général.

Cette opération est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires.

Le bilan comptable du budget annexe fait apparaître pour l'exercice 2021 un excédent de clôture de 471 304.13 € à reverser au budget général de la commune. L'encours de la dette sera transféré au budget général et pourra faire l'objet d'un remboursement par anticipation, le cas échéant.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **VALIDER l'intégration du budget de lotissement dans le budget général de la commune ;**
- **APPROUVER le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget général de la commune ;**
- **APPROUVER le transfert de l'emprunt au budget général de la commune ;**
- **APPROUVER la clôture du budget annexe du lotissement ;**
- **AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tout document concernant l'exécution de la présente délibération**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

5/réf : 2021/089 Finances - Budget général : décision modificative n°01/2021

Madame le Maire expose qu'il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative N° 01/2021 concernant des ouvertures et virements de crédits en section de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget général figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

56247		COMMUNE DE SULNIAC		DM n°1 2021	
Code INSEE		Commune de Sulniac			
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal					
DM 01/2021					
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D-7391171-01 : Dégrev. taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0,00 €	2 180 00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	2 180,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-678-01 : Autres charges exceptionnelles	2 180,00 €	0 00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	2 180,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total FONCTIONNEMENT	2 180,00 €	2 180,00 €	0,00 €	0,00 €	
INVESTISSEMENT					
D-1311-01 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	11 530 00 €	0,00 €	0,00 €	
D-1318-01 : Autres	0,00 €	2 750 00 €	0,00 €	0,00 €	
R-1321-01 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0 00 €	0,00 €	11 530,00 €	
R-1328-01 : Autres	0,00 €	0 00 €	0,00 €	2 750,00 €	
TOTAL I 3 : Subventions d'investissement	0,00 €	14 280,00 €	0,00 €	14 280,00 €	
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	14 280,00 €	0,00 €	14 280,00 €	
Total Général		14 280,00 €		14 280,00 €	

6/réf : 2021/090 Finances - Révision des tarifs municipaux - Année 2022

Madame le Maire expose qu'il est proposé de réviser les tarifs municipaux, avec effet au 1^{er} janvier 2022. Il s'agit de l'ensemble des tarifs des différents services municipaux et locations de salles, à savoir :

- Locations de salles
- Cimetière
- Photocopies ; terre végétale, droits de place
- Branchements au réseau d'assainissement des eaux pluviales.
- Nettoyage de terrains
- Intervention exceptionnelle du personnel communal
- Service jeunesse

- Accueil de loisirs
- Accueil périscolaire
- Restaurant scolaire
- Médiathèque
- Activités périscolaires

Observations :

Les tarifs concernant la médiathèque sont fixés afin de tenir compte des tarifs du réseau médiathèque de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Compte tenu du taux d'inflation s'élevant à + 2.80 % à fin novembre 2021, il est proposé de limiter l'augmentation des tarifs à + 1.50 % (sauf pour les photocopies, les droits de place, les guides de randonnée et le repas à 1 € au restaurant scolaire : maintien du tarif). En ce qui concerne les locations de salles, le cimetière, les interventions exceptionnelles du personnel communal (nettoyage de bâtiments, de terrain et autres interventions exceptionnelles) et le branchement au réseau d'eaux pluviales, le tarif est arrondi à l'euro. Il est également proposé une modification des tarifs des camps/bivouacs de l'accueil de loisirs, en raison de la prise en charge de transport supplémentaire et une augmentation de 1 € du montant de la participation annuelle demandée afin de pouvoir participer aux activités de la maison des jeunes (6 € par personne au lieu de 5 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Décider l'augmentation des tarifs municipaux à raison de 1.5 %, à compter du 1er janvier 2022, en tenant compte des observations et adaptations ci-dessus,**
- **Approuver les tarifs tels qu'ils figurent en annexe ;**
- **Autoriser Madame Le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Madame le Maire fait remarquer qu'il est souvent difficile d'obtenir le règlement de la participation annuelle demandée afin de pouvoir participer aux activités de la maison des jeunes, le montant étant pourtant très peu important, voire trop symbolique.

A un élu demandant si le tarif pour les non-contribuables correspond au coût total des prestations, Madame le Maire répond que non et rappelle les coûts restant à charge de la commune qui figurent dans le document budgétaire remis aux élus au moment du vote du budget. L'élu fait remarquer qu'il serait intéressant de communiquer sur ces chiffres auprès de la population, Madame le Maire répond que cela a déjà été fait à plusieurs reprises, mais peut être refait de temps en temps.

TARIFS 2022 - ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPAL							
lundi, mardi, jeudi, vendredi : matin + soir							
Quotient Familial	A	B	C	D	E	F	Non contribuable à Sulniac
	< 540 €	de 541 à 640 €	de 641 à 740 €	de 741 à 923 €	de 924 à 1300 €	> 1301 €	
Le demi-heure	0,96 €	0,99 €	1,02 €	1,05 €	1,08 €	1,11 €	1,17 €
Tarif unique goûter	0,71 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €	0,71 €
gratuité de l'accueil pour le 3ème enfant (garde simultanée des trois enfants)							
Pénalité par 1/4 h de retard	2,45 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €

TARIFS 2022 - RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL								
Quotient Familial	A	B	C	D	E	F	Non contribuables à Sulniac	Adultes
	< 540 €	de 541 à 640 €	de 641 à 740 €	de 741 à 923 €	de 924 à 1300 €	> 1301 €		
Tarifs	1,00 €	3,47 €	3,58 €	3,69 €	3,84 €	3,96 €	4,28 €	5,06 €
Panier repas et PAI *	1,00 €	1,73 €	1,80 €	1,85 €	1,92 €	1,98 €	2,14 €	

* Uniquement pour les enfants présentant des allergies alimentaires importantes, sur justificatif médical
PAI : Projet d'Accueil Individualisé

TARIFS 2022 - MEDIATHEQUE (réseau Intercommunal GMVA)	
Catégorie Jeunes de 0 à 18 ans	0 €
Catégorie Adulte individuel	10 €
Catégorie situation sociale particulière (minima sociaux, étudiant, demandeur d'emploi)	0 €
Catégorie Court séjour 3 mois	5 €
Caution	20 €
Catégorie Extérieur au pôle vert	15 €

Tout document non restitué ou détérioré sera facturé

TARIFS 2022 - ATELIERS ESCAP'A.D.E (tarifs trimestriels)							
Quotient Familial	A	B	C	D	E	F	Non contribuable à Sulniac
	< 540 €	de 541 à 640 €	de 641 à 740 €	de 741 à 923 €	de 924 à 1300 €	> 1301 €	
Atelier d'1 h	23,18 €	26,07 €	28,98 €	31,88 €	34,77 €	37,68 €	40,57 €
Atelier d'1 h 30	34,77 €	39,12 €	43,47 €	47,82 €	52,16 €	56,51 €	60,86 €
Atelier de 2 h	46,37 €	52,16 €	57,97 €	63,76 €	69,55 €	75,35 €	81,15 €

TARIFS 2022- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT							
Quotient Familial	A	B	C	D	E	F	Non contribubles Sulniac/Treffléan
	< 540 €	de 541 à 640 €	de 641 à 740 €	de 741 à 923 €	de 924 à 1300€	> 1301 €	
repas	3,31 €	3,47 €	3,58 €	3,69 €	3,84 €	3,96 €	4,28 €
½ journée (repas non inclus)	4,31 €	5,30 €	6,52 €	7,62 €	8,38 €	8,61 €	11,85 €
Journée (repas non inclus)	8,07 €	9,90 €	12,17 €	14,23 €	15,73 €	16,08 €	21,48 €
Pénalité par ¼ d'heure de retard	2,45 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €
Bivouac 3/5 ans (1 nuit)	27,12 €	34,63 €	40,39 €	46,16 €	50,77 €	56,57 €	86,99 €
Bivouac 6/8 ans (2 nuits)	72,12 €	77,31 €	83,08 €	90,02 €	93,48 €	96,93 €	149,14 €
Camp 8/9 ans (4 nuits)	131,55 €	137,31 €	143,09 €	150,01 €	156,94 €	168,47 €	259,19 €
Camp passerelle 9/12 ans (4 nuits)	131,55 €	137,31 €	143,09 €	150,01 €	156,94 €	168,47 €	259,19 €

TARIFS 2022 - SERVICE JEUNESSE								
Afin de pouvoir participer aux activités de la maison des Jeunes (gratuites et/ou payantes), une participation annuelle d'un montant de 6 € par personne doit être versée. Le tarif des activités est fixé de la façon suivante :								
Activités	Quotients	A	B	C	D	E	F	Non contribuable à Sulniac
		< 540 €	de 541 à 640 €	de 641 à 740 €	de 741 à 923 €	de 924 à 1300€	> 1301 €	
	Niveau 1	2,10 €	2,31 €	2,52 €	2,78 €	3,05 €	3,31 €	4,49 €
	Niveau 2	6,15 €	6,41 €	6,59 €	6,70 €	6,90 €	7,09 €	9,62 €
	Niveau 3	7,38 €	7,99 €	8,56 €	8,74 €	8,90 €	9,11 €	12,39 €
	Niveau 4	14,14 €	14,76 €	15,77 €	16,01 €	16,23 €	16,49 €	22,43 €
	Niveau 5	18,46 €	22,16 €	24,61 €	25,84 €	27,07 €	28,31 €	38,50 €
	Niveau 6	24,61 €	28,31 €	30,77 €	31,99 €	33,22 €	34,47 €	46,87 €
	Niveau 7	30,77 €	34,47 €	36,91 €	38,14 €	39,38 €	40,61 €	55,23 €
	Niveau 8	36,91 €	40,61 €	43,06 €	44,30 €	45,53 €	46,77 €	63,60 €
	Niveau 9	43,06 €	46,77 €	49,23 €	50,46 €	51,69 €	52,92 €	71,98 €
	Niveau 10	49,23 €	52,92 €	55,38 €	56,60 €	57,84 €	59,08 €	80,35 €
	Niveau 11	55,38 €	59,08 €	61,52 €	62,76 €	64,00 €	65,23 €	88,70 €
	Niveau 12	61,52 €	65,23 €	67,68 €	68,91 €	70,14 €	71,38 €	97,08 €
	Repas	3,31 €	3,47 €	3,58 €	3,69 €	3,84 €	3,96 €	4,28 €

Niveau 1 : Activités sportives ou culturelles encadrées de 2 heures ou des activités gratuites à la journée (sortie plage, pêche...)

Niveau 2 : Sorties avec entrée payante (piscine, cinéma, patinoire, bowling...)

Niveau 3 : Activités sportives ou culturelles encadrées à la ½ journée.

Niveau 4 : Activités sportives ou culturelles encadrées à la journée.

Niveau 5 au Niveau 12 :

- Activités ou stages avec intervenant extérieur (danse, musique, graffiti, théâtre...)

- Sorties payantes sur 1 ou plusieurs journées avec ou sans intervenant extérieur. (Parcs attractions, matchs football...)

- Mini-camps ou bivouacs

Selon son coût une activité peut se situer du niveau 5 au niveau 12. Le calcul s'effectue de la façon suivante :

Coût de l'activité et du transport (non compris le personnel) x 60 % à charge des familles, le reliquat, soit 40 %, restant à charge de la commune. Quotient de référence : C

TARIFS 2022 - PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS (tarifs 2021 maintenus)								
Gratuité pour les demandeurs d'emploi	PARTICULIERS		Dégressif		ASSOCIATIONS ET SCOLAIRES		Documents numérisés	
	Simple	Recto-verso	>25	>50	Simple	Recto-verso		
A4	0,25 €	0,45 €	0,15 €	0,10 €	0,10 €	0,20 €	Recues	0,35 €
A3	0,45 €	0,65 €			0,20 €	0,30 €	Expédiées	0,55 €
A4 couleur	0,80 €	1,00 €			0,45 €	0,75 €	Suivantes	0,40 €
A3 couleur	0,90 €	1,10 €			0,75 €	0,85 €	SCAN (par 10 pages)	1,00 €

DIVERS 2022	
Heure de nettoyage bâtiment	26 €
Nettoyage terrain (article L2213-25 du CGCT)	Intervention exceptionnelle du service technique
- forfait de prise en charge	67 €
- Heure d'intervention	67 €
	- Heure d'intervention par agent incluant le matériel
	67 €
Branchement au réseau d'eaux pluviales	1 405 €

TARIFS 2022 - TERRE VEGETALE	
Le m ³	5,25 €
le m ³ livré (ce service est assuré en fonction des travaux en cours sur la commune)	9,21 €

TARIFS 2022 - DROIT DE PLACE	
le m ²	1,00 €

TARIFS 2022	
1 clé	28,35 €

TARIFS 2022 - CIMETIERE	
Concession 15 ans - les 2m ²	92 €
Concession 30 ans - les 2 m ²	182 €
Caveau 2 places	1 159 €
COLUMBARIUM Bourg (1ère et 2ème partie) et du Gorvello	
Concession 15 ans	336 €
Concession 30 ans	672 €
Plaque	194 €
Plaque jardin du souvenir	au prix coûtant facturé à la commune

Guide randonnée édition 2016	
1 exemplaire	3,00 €

TARIFS 2022 - LOCATION DE SALLES

Salles inférieures à 150 m ² (hors salle des fêtes) - créneau de 1h30 - Association non sulniacoises et professionnels avec convention de réservation	du 1/05 au 31/10	du 1/11 au 30/04	Caution
		10,82 €	14,06 €

COMPLEXE SPORTIF DU GUERNEHUÉ PETITE SALLE DES SPORTS 150 m ² : 80 personnes assises	Location		Caution
	Du 01/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04	
Associations Sulniacoises	gratuit		0 €
Particuliers Sulniacois	140 €	170 €	150 €
Nuitée/personne en extérieur pour les ALSH (hors à Sulniac) et scouts	3,31 €	3,31 €	150 €

POINT ACCUEIL JEUNES (rez-de-chaussée) 20 personnes	Location		Caution
	Du 01/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04	
Associations (Theix-Noyal et Sulniac) et réunion de famille après obsèques	gratuit		0 €
Particuliers (Theix-Noyal et Sulniac)	46 €	57 €	150 €
Nuitée/personne en extérieur pour les ALSH (hors à Sulniac) et scouts	1,42 €	1,42 €	150 €

MAISON DES ASSOCIATIONS (rez-de-chaussée) 50 personnes	Location		Caution
	Du 01/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04	
Associations Sulniacoises et réunion de famille après obsèques, repas classes d'âges	gratuit	gratuit	0 €
Particuliers Sulniacois	105 €	126 €	150 €

MAISON DES AINÉS en journée uniquement (9h-18h)	Location		Caution
	Du 01/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04	
Associations Sulniacoises et réunion de famille après obsèques <i>si la maison des associations est occupée</i>	gratuit	gratuit	0 €
Particuliers Sulniacois (si autres salles non disponibles)			
Salle (97 m ² - 86 personnes assises) + hall (50m ²)	120 €	143 €	150 €
Salle à manger (61m ²)	74 €	88 €	150 €
Cuisine pour préparation et plonge	132 €	132 €	0 €
Cuisine uniquement pour la plonge	50 €	50 €	0 €

TARIFS 2022 - LOCATION DE SALLES (suite et fin)

SALLE DES FETES	Location		Caution
<i>La location de la salle des fêtes 2 jours consécutifs entraîne un abattement de 10% sur le coût global de la location à l'exclusion des frais de ménage</i>			
	Du 01/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04	
Associations			
Petite salle ou salle restaurant scolaire ou Salle Totale	gratuit	gratuit	0 €
Cuisine pour plonge	38 €	38 €	0 €
Cuisine pour préparation et plonge	93 €	93 €	0 €
Forfait ménage (facultatif)	75 €	75 €	0 €
Particuliers Sulniacais			
Petite salle (150m², scène, bar) 80 à 100 personnes			
Demi-journée	152 €	182 €	150 €
Journée	191 €	224 €	150 €
Vin d'honneur	132 €	155 €	150 €
Salle restaurant scolaire (250m², bar) 200 personnes			
Demi-journée	248 €	295 €	300 €
Journée	320 €	378 €	300 €
Vin d'honneur	217 €	255 €	300 €
Salle Totale (400m²) 350 à 400 personnes			
Demi-journée	338 €	401 €	300 €
Journée	420 €	497 €	300 €
Cuisine			
Plonge	61 €	61 €	
Préparation et plonge	152 €	152 €	
Particuliers ou associations/communes extérieures			
Petite salle (150m², scène, bar) 80 à 100 pers.			
Demi-journée	194 €	228 €	150 €
Journée	237 €	282 €	150 €
Vin d'honneur	169 €	198 €	150 €
Salle restaurant scolaire (250m², bar) 200 pers.			
Demi-journée	318 €	374 €	300 €
Journée	396 €	464 €	300 €
Vin d'honneur	272 €	320 €	300 €
Salle Totale (400m²) 350 à 400 pers.			
Demi-journée	407 €	479 €	300 €
Journée	525 €	620 €	300 €
Cuisine			
Plonge	75 €	75 €	
Préparation et plonge	194 €	194 €	
Suppléments			
Ménage			
Forfait obligatoire pour les particuliers	75 €	75 €	
Prêt de la sono			
<i>L'utilisation de la sono est gratuite, la caution demandée est alors de 600 €</i>			
Nuitée abords salle des fêtes et salle multisports Alice Milliat/personne pour les ALSH (hors Sulniac) et Scouts	3,31 €	3,31 €	150 €

II – Décisions du maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire

Motifs	Entreprises	Montant (€ HT)
Plants pour aménagement extérieur espace Simone Veil	Pépinières de Penhouët Ploeren	1 100.07
Buts de football avec filets, lève-filets, mats de soutien des filets	Sport Nature Beignon	5 469.70
Mobilier urbain : potelets	Le Potelet - Clamart	3 242.50
Mobilier urbain : barrières	Sineu Graff - Kogenheim	3 618.00
Renouvellement ligne de trésorerie Montant : 500 000 € Durée : 1 an Montant minimum des tirages et remboursements : 5 000 € Taux : Euribor 3 mois moyenné + 1.04 % (à titre indicatif : index octobre 2021 : -0.55 % ; soit un taux variable de 0.49 %) Commission engagement : néant Frais de mise en place : 0.25 % Commission de non utilisation : néant	Crédit agricole du Morbihan Vannes	

Madame le Maire souhaite insister particulièrement sur la formation impérative que devront avoir les personnes chargées de l'installation du but autostable.

III – DPU

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L1222-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'aliéner reçues en mairie.

IV – Informations sur les dossiers en cours

► Monsieur LE CADRE fait un résumé des deux réunions qui ont eu lieu concernant la sécurité routière et présente notamment 5 secteurs qui nécessitent une réflexion d'aménagement :

- Locqueltas/Kerlomen
- Kermaria
- Kerdavid
- La Salle
- Lostihuel

Avant de réaliser cette réflexion, une décision peut d'ores et déjà être prise pour le secteur de Kerdavid, concernant le déplacement du conteneur à verres. Le conseil municipal émet un avis favorable au déplacement du conteneur, sur le terrain communal, à l'angle de la VC 3 (route de Berric) et de la VC 320 (route du Petit Trévégan).

Concernant le secteur de Lostihuel, une discussion s'engage sur différentes possibilités, y compris concernant la visibilité des arrêts de bus et d'éventuels mise en place de passages piétons. Monsieur LE CADRE rappelle que lors de l'analyse d'une situation, il faut penser aux possibilités de l'adapter dans les autres lieux de la commune qui pourraient être concernés par les mêmes problèmes. Quant

aux passages piétons, il fait remarquer qu'il y a beaucoup de traversées de routes pour les randonneurs, il faudrait donc en mettre partout, et quand il y en a trop, ils ne sont plus respectés. Madame le Maire rappelle que pour les routes départementales, le constat réalisé par la commission sera transmis aux services du Département et qu'il conviendra de travailler avec eux les solutions possibles. Elle précise également que la solution reste le respect du code de la route.

► Madame le Maire informe, compte tenu du contexte sanitaire :

- De l'annulation du pot de départ en retraite d'Aline Saget, le 10 décembre
- Du maintien du cinéma de Noël le 17 décembre, en plein air, mais sans restauration ni boisson
- De l'annulation des vœux du 7 janvier

► Madame LE MOAL informe :

- Que les colis devant être distribués par les élus aux personnes âgées seront à retirer, dans la mesure du possible, le 13 décembre, à la maison des aînés, avant la réunion de CCAS, soit entre 19 h 30 et 20 h 00.
- Que l'association Bretagne Echanges Haïti remercie la commune pour la subvention attribuée et propose une exposition d'environ 50 panneaux à la médiathèque, pendant 15 jours, présentant leurs activités avec une conférence. Accord de principe quand les conditions sanitaires le permettront.
- Que la collecte pour la banque alimentaire a eu un beau succès et remercie toutes les personnes qui ont participé, tant comme bénévoles que comme donateurs.

► Madame le Maire informe que la commune a été sollicitée par la commune d'Elven pour une mutualisation de la police municipale entre les communes de l'ex-canton d'Elven. Elle rappelle qu'une réflexion avait déjà eu lieu lors du mandat précédent. Une réflexion est en cours entre toutes les communes sur ce sujet, cela pourrait représenter pour Sulniac l'équivalent de 7/35^{ème} d'un poste.

► Monsieur LE CADRE rappelle :

- Que des photos avaient été prises lors de la visite concernant l'embellissement de la commune. Il serait utile de les valoriser auprès des élus, mais aussi de la population afin de créer une dynamique autour de l'embellissement. Il informe également que la commune a obtenu 3 pétales au concours départemental auquel elle a participé à nouveau, en raison de la labellisation « station verte » ;
- L'entretien des espaces boisés, comme chaque année

► Monsieur LEDAN fait découvrir aux élus le livre de l'ABC extraordinaire nature de Sulniac et rappelle qu'il s'agit de l'aboutissement d'un travail de 12 communes du PNR sur l'ABC. Le PNR rendra également un autre document pour les élus et décideurs. Les livres de l'ABC ont été réalisés pour toutes les communes concernées avec une partie commune et une partie propre à chaque territoire. Il précise que ce livre est imprimé avec une encre végétale sur du papier recyclé à 70 %. Il précise à nouveau que c'est à Sulniac que ce livre a rencontré le plus grand succès. Chaque Conseiller reçoit un exemplaire de cet ouvrage.

Séance levée à 22 h 40

En mairie, le 16/12/2021

Le Maire,

Marylène ~~CONAN~~

